BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Date : 3 juillet 2025	Heure de début : 14h00	

Le 3 juillet 2025, les membres du Bureau de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire se sont réunis à 14h00, en visioconférence.

Le Bureau de la CLE est composé du :

- Collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux (12 représentants) ;
- Collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées (6 représentants) ;
- Collège des représentants de l'État et des établissements publics (4 représentants).

MEMBRES PRÉSENTS	
Nom Prénom	Structure
CAUDAL Claude – Président de la CLE (Pouvoir de M. GUILLÉ)	Pornic Agglo Pays de Retz
GARAND Annabelle	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo
GUITTON Jean-Sébastien (Pouvoir de Mme GIRARDOT-MOITIÉ)	Nantes métropole
PROVOST Éric	Saint-Nazaire Agglo - CARENE
ORSAT Annabelle (absente de 14h30 à 15h05)	Association des Industriels Loire Estuaire (AILE)
SIMON Thomas (quitté la réunion à 15h55)	Comité Régional de Conchyliculture
MICHAUD François	Chambre d'agriculture de Loire-Atlantique
LAFFONT Jean-Pierre (Pouvoir de Mme BELIN)	Ligue de protection des oiseaux (LPO)
POUPARD Marie-Claire	UFC Que Choisir
PONTHIEUX Hervé (absent de 15h50 à 16h09)	Agence de l'eau Loire-Bretagne
GIRARD Pierre-Eliel (quitté la réunion à 16h09)	Direction départementale des territoires et de la mer de Loire-Atlantique (DDTM44)
AUTRES ACTEURS PRÉSENTS	
DANET Maud	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo
MENAGÉ Anne-Marie	CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo
MARTIN Hervé	Mauges Communauté
BENOIST Yannick	Mauges Communauté
CHABANNE Magali	Mauges Communauté
POULAIN Laure	Mauges Communauté
AUTEXIER Sarah	Bureau d'études AUDDICE
AGATOR Sébastien	Bureau d'études AUDDICE
PIERRE Julie	Syndicat Loire aval (SYLOA)
VAILLANT Justine	Syndicat Loire aval (SYLOA)
JOSEPH Laurent	Syndicat Loire aval (SYLOA)
CREED Ronan	Syndicat Loire aval (SYLOA)

MEMBRES ABSENTS OU EXCUSÉS	
Nom Prénom	Structure
HUGUES Claire	Conseil régional des Pays de la Loire
GIRARDOT-MOITIÉ Chloé (Pouvoir à M. GUITTON)	Conseil départemental de Loire-Atlantique
BRAY Aline	Conseil départemental du Maine-et-Loire
CHEVALIER Christine	Communauté de communes Erdre et Gesvres (CCEG)
COIGNET Thierry	Syndicat Loire aval (SYLOA)
GUILLÉ Daniel (Pouvoir à M. CAUDAL)	Communauté de communes Estuaire et Sillon (CCSE)
ORHON Rémy	Communauté de communes du Pays d'Ancenis (COMPA)
NAUD Claude	Syndicat Grand Lieu Estuaire
BELIN Catherine (Pouvoir à M. LAFFONT)	Bretagne Vivante
COTONNEC Gwénaëlle	Grand Port maritime Nantes Saint-Nazaire (GPMNSN)
BURDIN Camille	DREAL Pays de la Loire

Ouverture de la séance

M. CAUDAL fait l'appel des participants puis annonce l'ordre du jour.

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 5 juin 2025

2. Avis du Bureau de la CLE :
   - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo *(CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo – SYLOA)*
   - Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Mauges *(Mauges Communauté – SYLOA)*
   - Dossier d'autorisation environnementale – Autorisation décennale 2026-2036 des opérations de dragage d'entretien des ouvrages maritimes – Chantiers de l'Atlantique *(SYLOA)*

3. Questions diverses

1. Validation du compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 5 juin 2025

M. CAUDAL invite les membres du Bureau de la CLE à partager leurs remarques éventuelles sur le compte-rendu de la réunion du 5 juin avril 2025.

VOTE

Le compte-rendu de la réunion du Bureau de la CLE du 5 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Avis du Bureau de la CLE

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo

M. CAUDAL indique que la présentation de ce dossier va se faire en 3 temps. Tout d'abord, une présentation du projet par Mme GARAND, Mme MENAGÉ accompagnée de Mme DANET représentant CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo, puis l'analyse au regard du SAGE par

Mme VAILLANT de l'équipe d'animation du SAGE et enfin un temps d'échanges permettant de répondre aux éventuelles questions des membres du Bureau de la CLE.

Présentation du SCoT CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo

Intervention de Mme GARAND et Mme MENAGÉ (CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo)
Diapositives 5 à 36

M. CAUDAL remercie les intervenants pour la présentation du SCoT et invite Mme VAILLANT à présenter l'analyse du SCoT faite par l'équipe d'animation au regard du SAGE Estuaire de la Loire.

Analyse technique de la compatibilité du projet avec le SAGE Estuaire de la Loire

Intervention de Mme Justine VAILLANT (SYLOA)
Diapositives 37 à 47

M. CAUDAL remercie Mme VAILLANT pour cette analyse. Il indique que depuis plusieurs années les élus ont dû de battre pour que les particularités des problématiques du littoral au sens large soient prises en compte en premier lieu dans les documents tels que le SDAGE Loire-Bretagne et le SAGE Estuaire de la Loire. Désormais, la nouvelle étape est la prise en compte dans les documents de planification d'aménagement tel que les SCoT, puis les PLUi et PLU. A l'instar du SCoT Arc Sud Bretagne, celui de CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo a les mêmes préoccupations avec des réponses différentes car chaque territoire s'organise. Il remarque également que la notion de capacité d'accueil se précise actuellement car elle va au-delà de la capacité de traitement des eaux usées avec une réflexion plus large en fonction de la connaissance du territoire et la compatibilité de toute activité humaine avec la sensibilité des milieux. Il fait le parallèle avec le développement des marais de Guérande dans les années 80 qui partait déjà de ce principe et qui aujourd'hui est étendu à l'ensemble du territoire. Il constate que le cheminement du lien terre-mer devient une réalité.
Il propose aux membres du Bureau de la CLE de s'exprimer s'ils le souhaitent sur le projet.

Interventions

Mme DANET indique que le schéma directeur de gestion des eaux pluviales est déjà réalisé à l'échelle de la communauté de communes.

Mme POUPARD interroge sur la compatibilité du SAGE Vilaine.

Mme GARAND indique que le SAGE Vilaine a des modalités d'examen du document différente du SAGE Estuaire car il n'a pas été présenté en Bureau de la CLE mais a émis un avis favorable très récemment. Elle précise par ailleurs pour information, que lors de la réunion du Comité de bassin de ce jour à laquelle elle a assisté, le projet de nouveau SAGE Vilaine a reçu lui-même un avis favorable. Elle indique que dans l'exercice de rédaction du SCoT, il était nécessaire d'anticiper les deux SAGE en vigueur mais également car les révisions se font dans le temps long, les deux SAGE tel qu'ils étaient en train d'évoluer, ce qui n'a pas été simple mais visiblement bien fait au vu des avis rendus.

M. GIRARD intervient au sujet de la continuité écologique dont la notion a été bien réappropriée avec l'identification d'obstacles également aux continuités terrestres, des prescriptions précises. Il pose la question de la carte des réservoirs de biodiversité majeurs du SCoT qui ne semble pas reprendre l'ensemble des réservoirs du SRCE. Concernant les

milieux aquatiques, il indique que les inventaires zones humides peuvent être validés par le service eau et environnement de la DDTM qui est à disposition pour faciliter la démarche ERC par la suite. Concernant la qualité des eaux, il n'a pas remarqué d'éléments spécifiques aux réseaux des eaux usées.

Mme MENAGÉ précise que la légende de la carte sera amenée à évoluer pour préciser la légende sur les réservoirs notamment. Cette évolution est bien prise en compte.

Mme DANET explique que pour les réseaux, le SCoT n'a retenu que ceux liés à l'aménagement du territoire mais qu'il y a bien un travail mené en parallèle dans le cadre des commissions territoriales du SAGE sur l'avancement de la mise en œuvre du SAGE dans les sous-bassins versant. Tous les éléments du SAGE ne sont pas dans le SCoT mais c'est une obligation de suivi et mise en œuvre au travers des commissions territoriales.

M. CAUDAL propose aux membres du Bureau de la CLE de délibérer sur un avis favorable assorti des recommandations de l'équipe d'animation.

AVIS

Avec 12 voix « pour », le Bureau de la CLE formule un avis favorable avec recommandations sur le projet de SCoT CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo. Les membres du Bureau de la CLE émettent les recommandations suivantes :

- Pour les cours d'eau, corridors riverains et zones humides, inscrire un objectif de préservation des fonctionnalités de ces éléments au sein des têtes de bassin versant au sein du PAS, comme pour les éléments structurants du paysage
- Pour l'eau potable, pour la capacité d'accueil en adéquation avec la disponibilité de la ressource en eau, s'assurer auprès des structures compétentes de l'acceptabilité des prélèvements pour le milieu
- Préciser les objectifs, prescriptions et recommandations en matière d'assainissement non collectif
- Pour les eaux pluviales, rappeler l'élaboration du SDGEP aux PLU/PLUi

M. CAUDAL remercie à nouveau les intervenants pour la présentation du SCoT CAP Atlantique La Baule-Guérande Agglo et propose de passer au point suivant. Il évoque, à la suite de la réunion de la commission territoriale de ce sous-bassin versant qui s'est tenue le 19 juin, la volonté des acteurs de ce territoire de prendre à pleine main les orientations et dispositions du SAGE.

Projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays des Mauges

M. CAUDAL indique que la présentation de ce dossier va se faire en 3 temps. Tout d'abord, une présentation du projet par M. MARTIN, M. BENOIST, Mme CHABANNE et Mme POULAIN, élus et agents de Mauges Communauté accompagnés par deux représentants du bureau d'étude AUDDICE, Mme AUTEXIER et M. AGATOR. Suivra, l'analyse au regard du SAGE par Mme VAILLANT de l'équipe d'animation du SAGE et enfin un temps d'échanges permettant de répondre aux éventuelles questions des membres du Bureau de la CLE.

Présentation du SCoT Pays des Mauges

Intervention de M. MARTIN et Mme AUTEXIER (Mauges Communauté / AUDDICE)
Diapositives 48 à 64

M. CAUDAL rappelle que l'analyse de la compatibilité avec le SAGE relève de l'équipe d'animation et ce qu'il est attendu de la part de Mauges Communauté est la présentation des grandes lignes du SCoT.

M. CAUDAL remercie les intervenants pour la présentation du SCoT et fait remarquer des manques d'éléments qui peuvent pourtant entraîner des conséquences sur la politique de l'eau dans la présentation, par exemple les hypothèses de développement démographique et d'aménagement du territoire dans ses grandes lignes. Il invite Mme VAILLANT à présenter l'analyse du SCoT faite par l'équipe d'animation au regard du SAGE Estuaire de la Loire.

Analyse technique de la compatibilité du projet avec le SAGE Estuaire de la Loire

Intervention de Mme Justine VAILLANT (SYLOA)
Diapositives 65 à 76

M. CAUDAL remercie Mme VAILLANT pour cette analyse et propose aux membres du Bureau de la CLE de s'exprimer s'ils le souhaitent sur le sujet.

Interventions

M. LAFFONT relève les problématiques qui concerne la Loire qui restent assez vague notamment sur l'eau et les aménagements différents qui peuvent avoir lieu dans différents cadres. Cette protection importante ne semble pas avoir été très détaillée dans les documents lus. Il note un travail dans les annexes sur la consommation foncière. Il est évoqué une prospective de 170 ha pour 400 logements, il demande si c'est bien le cas. Par ailleurs, il note des choses intéressantes au niveau des orientations agricoles mais il aurait souhaité que le SCoT aille jusqu'à la demande de conservation des sièges d'exploitation notamment dans ce territoire.

M. PROVOST indique que la proposition d'avis avec les recommandations est complète. Il demande quelle est la suite dans ce contexte d'avis défavorable de la CLE et demande comment la collectivité compte-elle procéder pour que le document soit plus en phase avec le SAGE Estuaire de la Loire qui est un document prescriptif.

M. MARTIN indique que le document du SCoT n'est peut-être pas assez explicite au regard du territoire rural. Lorsque l'on parle de têtes de bassin, le lien avec la qualité des masses d'eau est évident. Par ailleurs il précise que 3 ateliers se sont tenus sur le territoire avec le monde agricole, surtout teinté par l'élevage sur le territoire. Lorsqu'on parle d'élevage, on parle à la fois de bocage et notamment de son maintien et naturellement des prairies qui permettent l'alimentation des bovins. Ce qui ne ressort peut-être pas suffisamment dans le SCoT c'est la volonté de pouvoir conserver finalement cette agriculture locale en lien avec l'élevage.
Dans les 3 ateliers, il a bien été mis en évidence l'intérêt de maintenir l'élevage sur des structures familiales qui ont fait l'objet d'un intérêt particulier depuis des décennies, et qui, malgré la conjoncture actuelle, laisse à entendre une volonté de maintenir absolument cet élevage, cette préservation des prairies naturelles en tête de bassin. Les communes avec le Département s'inscrivent dans la volonté de mettre en évidence des espaces privilégiés autour des espaces naturels sensibles, notamment sur la vallée de l'Èvre et de l'Hyrôme avec des plans d'actions qui permettent à la fois de sensibiliser le monde agricole mais aussi de

préserver les espaces riverains de ces rivières et permettent naturellement de retrouver une qualité de l'eau importante.
Concernant l'assainissement collectif ou non collectif, un projet d'investissement sur 6 années pour un montant de 60 millions d'euros en lien avec les services de l'Etat est programmé. Si à l'échelle de chacune des communes d'origine, il n'y avait pas les compétences nécessaires pour travailler sur ces dossiers importants aujourd'hui, à l'échelle de Mauges Communauté et notamment des services Grand cycle de l'eau et Petit cycle de l'eau animé par Christophe DOUGÉ et Yannick BENOIST, les élus ont eu la volonté d'inscrire dans ce programme des investissements qui permettent de pouvoir épurer l'ensemble des eaux domestiques. La réutilisation des eaux usées traitées pose la question de hiérarchisation pour préserver nos milieux parce qu'en ces périodes, notamment comme celle que l'on connaît aujourd'hui de sécheresse, il est important de privilégier nos milieux.
Au sujet de l'infiltration des eaux pluviales, la gestion des eaux pluviales est déjà mise en place dans l'ensemble des projets nouveaux sur l'ensemble de la Communauté, il aurait peut-être été nécessaire de le préciser dans le SCoT. Aujourd'hui, il indique qu'ils réfléchissent à la manière dont ils peuvent travailler, notamment pour reconfigurer les différentes rues ou bourgs dans lesquels ils souhaitent, dans la mesure du possible, le zéro tuyau. L'exemple de Montrevault-sur-Èvre a permis également de les éclairer sur un certain nombre de sujets.
Concernant le patrimoine paysager, il précise qu'il a été mis en évidence dans le SCoT, à la fois proche de la Loire, le Mont Glonne et le Verrou du Val-de-Loire (NDLR : site à Champtoceaux, commune déléguée d'Orée-d'Anjou) qui avait fait l'objet d'une attention particulière par la DREAL mais également tout le plateau armoricain, la frange Sud du territoire, en lien avec les collines des Gardes.
Il indique qu'au sujet du PPRI, avec un périmètre plus large, ligérien, a reçu un avis favorable la veille. Enfin, il explique que la volonté des élus du territoire, même si cela n'a peut-être pas été clairement inscrit dans le SCoT, est bien d'avoir un territoire, respirable, c'est-à-dire avec la création d'îlots de fraîcheur dans les bourgs, la préservation de l'arbre et la haie dans les territoires bocagers en lien avec la qualité de nos masses d'eau, afin de favoriser l'infiltration ce qui rejoint les objectifs des 4 SAGEs concernés par le territoire.
Les éléments de réponse montrent peut-être qu'il s'agit d'une évidence pour le territoire mais qui n'a pas suffisamment été retranscrit dans le SCoT.

M. CAUDAL remercie M. MARTIN pour ces précisions. Il explique que le Pays des Mauges est un pays rural où la polyculture-élevage est nécessaire au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'eau car avec le maintien de la polyculture-élevage, c'est le maintien d'un certain nombre de prairies permanentes et temporaires et avec elles la préservation du bocage, d'autant que celui des Mauges est bien spécifique.
Le deuxième point sur lequel il souhaite insister, c'est le cas des territoires concernés par plusieurs SAGE où les orientations peuvent être différentes d'un territoire à un autre. Il rappelle que pour le SAGE Estuaire de la Loire, la protection des zones humides au sens large est une ambition importante qui a fait l'objet de nombreuses discussions entre les acteurs mais aussi avec les services de l'État. Leur recensement avec les spécificités des zones humides de source de cours d'eau, les zones humides inondables pour pouvoir les protéger sont des éléments importants qui n'apparaissent pas dans le projet de SCoT.

Enfin, il rappelle que les élus se sont battus depuis une dizaine d'années, notamment au niveau du Comité de bassin Loire-Bretagne, pour que les spécificités d'une part des masses d'eau côtières mais aussi des masses d'eau de transition, telles que l'Estuaire de la Loire, soient prises en compte et leur spécificité reconnue. Et donc quand on parle de masse d'eau de transition, la problématique des espaces de mobilité à préserver ou reconquérir sur les bords de la Loire est un sujet important. Ces espaces de mobilité, avec les conséquences qui s'y attachent en termes de sécurité des biens et des personnes, sont un des points mis en avant par l'équipe d'animation qui a réalisé l'analyse et il aurait pu mériter un point d'attention dans les orientations du SCoT. Il rappelle pour finir que l'analyse ne porte que sur la portion du territoire de Mauges Communauté concerné par le SAGE Estuaire de la Loire.

M. BENOIST demande des précisions concernant les espaces de mobilité de l'estuaire de la Loire. Il demande si l'estuaire remonte de l'amont de Saint-Nazaire jusqu'à Angers.

M. CAUDAL indique qu'il faut prendre le périmètre du SAGE Estuaire de la Loire pour déterminer les limites.

M. LAFFONT indique qu'il y a les annexes de la Loire jusqu'à Montjean-sur-Loire.

M. BENOIST explique que des travaux sont réalisés en lien avec le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) mais en effet cela n'a pas spécialement été mis en évidence. Des zones de priorité de travail ont été définies sur la partie Champtoceaux sur la partie du Voinard et au niveau du Marillais, etc. Il indique qu'il va falloir étudier comment mieux l'écrire et le mettre en évidence pour que cela se retranscrive demain dans les PLU et les PLUi.
Concernant le PPRI, dont le règlement vient d'être validé, les cartographies ayant déjà été validées précédemment, qui reprend la partie de Chalonnes jusqu'à Orée d'Anjou, il explique que la notion de protection est bien prise en compte dans le domaine du PPRI et qu'elle n'a peut-être pas suffisamment été réidentifiée dans le DOO et le PAS du SCoT. Il dit que Mauges Communauté va regarder dans quelle mesure il sera possible de réadapter, mais il signale que c'est un point déjà identifié sur le territoire.

M. MARTIN tient à saluer les propos de M. CAUDAL saluer votre propos, Monsieur le Président, au regard de l'agriculture car c'est une sensibilité forte du territoire et les acteurs se sont engagés notamment avec la Région pour les successions des exploitations. Il explique que les élus ne souhaitent pas avoir de friches mais bien de privilégier l'installation. Il évoque également un challenge à relever qui pourrait permettre de mettre en place une plate-forme alimentaire en lien avec le PAT de Mauges Communauté et donc de d'approvisionnement en circuit court pour permettre d'accompagner les agriculteurs qui n'ont pas toujours la possibilité de débouchés locaux. Tout ceci dans le but de préserver une agriculture familiale locale avec des sièges d'exploitation qui préserveront les prairies, élément essentiel pour maintenir la qualité de nos eaux.

M. AGATOR apporte des précisions aux questions posées notamment au sujet du nombre de logements en lien avec les surfaces à consommer présentées en pages 37 et 57 du DOO. Pour la partie résidentielle, une rythmique de 400 logements par an est prévue de façon sectorisée,

avec un travail concerté avec chacune des communes nouvelles. À horizon 2045, puisque le SCoT s'établit sur deux décades, il a été mis en parallèle une consommation foncière plafonnée, donc respectueuse d'une politique de sobriété foncière annoncée dans le PAS et relayée dans le DOO à raison de 135 hectares avec un travail des élus important sur la densification de leur espace et un travail de fourmi que vous aurez apprécié dans les annexes sur l'analyse du tissu urbain avec justement l'ambition ferme de préserver les entités ENAF qui touchent les franges urbaines et de prendre en compte aussi la valeur de certains gisements fonciers au sein même du tissu urbain qui peuvent tenir un rôle à la fois sur le paysage, la gestion de l'eau ou les enjeux écologiques. La consommation foncière projetée sur ce volet résidentiel sur les 20 ans, c'est 135 hectares.

M. MARTIN ajoute que la production de 400 logements, ne correspond pas à une évolution démographique uniquement mais également pour répondre au desserrement des ménages qui, comme dans nos territoires ruraux comme ailleurs, laissent à entendre, un plus grand nombre de logements pour un nombre finalement de ménages à peu près identiques au regard donc des séparations.

M. AGATOR poursuit sur la réponse au sujet de l'avis de la CLE et la poursuite du SCoT. Il demande si pour la prise en compte de espaces mobilité de l'estuaire, on parle bien du lit mineur, comme le spécifie le guide de prise en compte du SAGE dans les documents d'urbanisme qui est un bon outil de travail pour les PLU. Ce lit mineur est caractérisé par un PPRI récent puisque Monsieur MARTIN soulignait qu'il a été partagé en Conseil hier et par conséquent, il a été pris trop vite comme référence sur le sujet car il était mis à disposition au printemps 2024, alors que le guide du SAGE était en cours de travail. Il se dit complètement serein sur le fait de retrouver une correspondance de prescription entre ce que l'on doit retrouver dans le SCoT à travers le PPRI et ce que l'on doit voir dans le SCoT à travers la prescription du SAGE.
Pour poursuivre la réponse sur comment le prendre en compte. Pour plusieurs éléments de caractérisation de l'analyse réalisée qui concernent parfois le PAS, parfois le DOO il risque d'y avoir une limite, peut-être technique. En effet, la reprise du PAS n'est pas prévue dans le calendrier de lancement du SCoT. Néanmoins, les ajustements proposés peuvent parfaitement être nuancés et repris dans le DOO dès lors que l'avis officiel de la CLE pourra le caractériser. De ce fait, l'avis avec ses recommandations sera partagé avec la commissaire enquêtrice puis fera l'objet d'un tour de table avec tous les élus afin de voir comment ces différentes dispositions peuvent être prises en compte. Pour finir, le territoire est concerné par 4 SAGEs qui vont aussi faire ce travail très fin. Le SAGE Estuaire de la Loire est sans doute le plus avancé sur les prescriptions puisqu'il est le dernier approuvé et donc ce tour de table avec les élus qui est programmé dès septembre à l'appui de l'ensemble de tous les avis, permettra d'apporter une réponse circonstanciée qui sera transmis le même mois en réponse à l'enquête publique.

M. CAUDAL propose de procéder au vote et demande aux membres du Bureau de la CLE de délibérer sur un avis défavorable proposé par l'équipe d'animation.

AVIS

Avec 12 voix « pour », le Bureau de la CLE formule un avis défavorable pour les raisons suivantes :
- non prise en compte des attentes du SAGE sur les espaces de mobilité de l'estuaire
- non prise en compte des attentes du SAGE sur les eaux usées (assainissement collectif et non collectif)

Il exprime en compléments de cet avis les recommandations suivantes :
- Affirmer un objectif de préservation des cours d'eau et de leurs corridors, des zones humides, des éléments structurants du paysage, et des fonctionnalités de ces éléments au sein des têtes de bassin versant au sein du PAS en lien avec le DOO ;
- Mieux spécifier ce qu'intègrent les espaces paysagers ;
- Déployer l'amélioration de la connaissance sur les zones humides sur l'ensemble du territoire ;
- Demander la complétude des inventaires zones humides sur les secteurs de projets (Code de l'environnement) ;
- Affirmer l'objectif d'amélioration de la gestion des eaux pluviales ;
- Sur ce même sujet, prendre en compte les attentes du SAGE sur le DOO, en rappelant notamment l'élaboration du SDGEP aux PLU/PLUi ;

M. CAUDAL indique que l'avis va être transmis rapidement, de façon que Mauges Communauté puisse le prendre en compte. Il explique avoir bien conscience que l'avis de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire est un avis parmi d'autres et en particulier avec les autres SAGEs du territoire. Il remercie les élus et intervenants de leur participation et propose de passer au point suivant. Il donne la parole à M. CREED.

Dossier d'autorisation environnementale – Autorisation décennale 2026-2036 des opérations de dragage d'entretien des ouvrages maritimes – Chantiers de l'Atlantique

Analyse technique de la compatibilité et conformité du projet avec le SAGE Estuaire de la Loire

Intervention de M. Ronan CREED (SYLOA)
Diapositives 77 à 94

M. CAUDAL remercie M. CREED pour cette analyse et propose aux membres du Bureau de la CLE de s'exprimer s'ils le souhaitent sur le sujet.

Interventions :

M. PROVOST s'interroge au sujet de la forme Joubert qui est située en amont mais il lui semble que la gestion du dragage est faite par le Grand Port Maritime.

Mme GARAND comprend la nécessité du dragage mais elle est toujours interpellée dans ces dossiers sur le sujet de la remise en suspension des sédiments et du risque de pollution résiduelle. Il est prévu un procédé pour limiter cette dernière, mais est-il prévu d'examiner les relations qui corrèlent les périodes où les dragages sont autorisés en fonction des activités qui ont été pratiquées sur les bateaux et sur les sites, justement, où les sédiments vont s'accumuler. Par exemple, si on sait qu'il y a eu une activité plus polluante qu'une autre dans une phase de construction des chantiers, est-ce qu'il existe une règle ou une bonne pratique qui fait dire que pendant un certain temps après cette période, compte tenu d'un impact

potentiellement au niveau sédimentaire et par conséquent un risque important de pollution, il est suggéré d'attendre avant de mener une opération de dragage ou de réaliser le dragage avant ces activités. Finalement, établir une corrélation entre la source potentielle de pollution et les résidus de pollution qu'il va y avoir au niveau des sentiments. Aujourd'hui c'est compatible avec le SAGE Estuaire qui n'a pas de disposition spécifique mais elle trouve que les impacts réels du dragage sur le milieu sont minimisés. Elle indique que le territoire de Cap Atlantique La Baule-Guérande Agglo est situé entre les entre les deux estuaires Loire et Vilaine, et qu'il est constaté qu'en fonction des périodes de dragage et des conditions météorologiques, cela peut favoriser l'explosion, notamment de phénomènes de microalgues et autres.

M. CAUDAL souhaite faire part d'une interrogation sur les impacts du dragage car. Du point de vue de la rive sud de l'estuaire, il est observé du côté de Saint-Brévin-les-Pins et Saint-Michel-Chef-Chef une avancée du trait de côte vers la mer lorsqu'il y a des opérations de de dragage. Il est observé qu'en fonction de la période, des courants, des marées, des dépôts reviennent sur le Sud, ou même rentrent dans la Baie de Bourgneuf. Ces phénomènes ne sont pas bien connus ou analysés, mais il pense que dans l'avenir, ces problèmes de courantologie devront être précisés parce qu'en fin de compte, tout le monde a bien connaissance d'une façon pragmatique que de temps en temps il se passe des choses. Il s'agit d'une réflexion car on comprend la nécessité de l'activité économique qui nécessite pour les chantiers, de faire ces dragages mais il s'agit d'un sujet qui semble en l'état assez incomplet dans le sens où l'on a un besoin de connaissances qui doit être approfondi pour bien appréhender les évolutions de la courantologie classique, de l'activité de dragage et déterminer quelle est l'influence de l'activité de dragage jusqu'à présent.

M. PROVOST est d'accord avec la remarque de Mme GARAND, car on ne peut pas dire qu'il n'y a pas d'impact, que ce soit. les chantiers de l'Atlantique comme le Grand Port qui a d'ailleurs un impact important au regard des volumes qu'ils doivent traiter pour maintenir le chenal en activité. L'impact est réel maintenant il est considéré qu'il n'y a pas d'impact qui engendre des risques inacceptables. Le Grand Port semble-t-il, va essayer de retravailler sur les méthodes de dragage. Globalement il y a un sujet sur le dragage après sur les activités propres au Chantiers de l'Atlantique, c'est plutôt à l'échelle globale du périmètre parce que les bateaux qui sont en cale en principe, soit ils sont à sec, soit ils sont en eau, mais dans ce dernier cas, la porte est fermée donc il n'y a pas de contact direct au moment des travaux. En revanche, tous les travaux de peinture, de montage des coques sur l'ensemble du site peuvent entraîner des pollutions qui vont se disperser que l'on constate dans les prélèvements.

M. CAUDAL propose de procéder au vote et demande aux membres du Bureau de la CLE de délibérer sur un avis favorable proposé par l'équipe d'animation.

AVIS

Avec 12 voix « pour », le Bureau de la CLE formule un avis favorable assorti des recommandations suivantes :

- En écho à la disposition L1-10 « Améliorer l'information et la concertation sur le dragage », il est rappelé la volonté de disposer de manière régulière d'une concertation et d'une information notamment sur les activités et les suivis.

- Le bureau de la CLE rappelle par ailleurs que les Chantiers de l'Atlantique seront associés aux études d'amélioration de la compréhension de la qualité chimique des eaux côtières (disposition L1-6) et de la connaissance de la qualité chimique de l'estuaire (disposition E2-6) inscrites au nouveau SAGE intégrant la question de la remise en suspension des sédiments dans l'estuaire et plus largement sur la côte atlantique. Le besoin de connaissance de la courantologie de cette zone est également nécessaire pour mieux comprendre les déplacements des sédiments et les conséquences des dragages sur le milieu et l'environnement. En ce sens, il apparait essentiel que les Chantiers de l'Atlantique poursuivent leur investissement dans la réalisation des études et suivis sur les impacts des dragages-immersions sur l'estuaire, ses milieux naturels, sa qualité de l'eau, et ses effets sur les usages (baignade, conchyliculture, etc.).

---

3. Questions diverses

Conférences sur l'eau organisées à l'échelle du bassin Loire-Bretagne

Mme GARAND indique avoir suivi la séance plénière du Comité de bassin où il a été évoqué la conférence nationale sur l'eau qui a été mise en place et voulue par le gouvernement en décembre 2024 qui est déclinée à l'échelle de notre Comité de bassin dans les territoires. Elle demande si en tant que membres de la CLE du SAGE Estuaire de la Loire, il est prévu de faire des remontées dans le cadre de cette conférence nationale sur l'eau. Elle se propose relayer des contributions au besoin car le calendrier est contraint. Elle propose de formuler une remontée sur la nécessité réelle de se pencher sur la spécificité des marais à l'échelle de notre territoire mais également à l'échelle du territoire national. Elle y voit une opportunité de remonter au niveau national des problématiques ou des initiatives locales pour voir ensuite le comité de bassin les faire remonter au ministère en nous assurant bien évidemment que les initiatives ou les questionnements qui ne seront pas remontés jusqu'au ministère ne seront pas oubliés pour autant et seront quand même entendus et pris en compte sous une autre forme. Cela n'est pas encore précisé au niveau du bassin.

M. CAUDAL précise que la CLE a fait émerger un certain nombre de problématiques à prendre en compte lors de la consultation sur les grands enjeux du prochain SDAGE et en particulier des sujets concernant la pollution historique de nos sols.

M. PROVOST informe les membres de la CLE sur les constats terrain par rapport à la situation de canicule et de de sécheresse. Concernant l'eau potable, il n'y a pas d'inquiétudes particulières vis-à-vis de la nappe de Campbon actuellement, en revanche les marais, les zones humides perdent énormément de volume avec une perte d'un centimètre par jour-là selon les derniers chiffres. Ce matin, les niveaux sont proches des plus bas connus depuis 1956 et on constate déjà des mortalités piscicoles importantes et on rapporte des cas de botulisme sur un ensemble d'espèces de canard et autres au niveau du lac de Grand-Lieu. Il craint que l'on rentre dans une période un peu compliquée cet été puisque l'on est seulement le 3 juillet et que l'on se situe en zone de risque majeur sur beaucoup de nos zones humides. Il craint qu'il y ait beaucoup de dégâts compte tenu, en plus de ce qui s'annonce en termes de pluviométrie nulle.

M. CAUDAL indique qu'il est constaté effectivement ce qui avait été pressenti par le GIEC Pays de la Loire à savoir une année et demie à peu près de pluviométrie très importante donc avec

des nappes très hautes, et l'on s'aperçoit qu'avec les périodes de sécheresse, comme on la vit actuellement, on a une réactivité avec une baisse très rapide. Le changement se fait dans les deux sens et il va falloir apprendre à gérer cela notamment au travers de la problématique des règlements d'eau qui ont été conçus à une période où le régime des pluies était beaucoup plus étalé dans l'année. Il faudra revoir complètement les règlements d'eau et concernant le lac de Grand-Lieu, il faudra que certaines positions évoluent parce qu'on ne peut pas continuer avec une gestion telle qu'elle est aujourd'hui dans un régime de pluie qui va être complètement différent et qui va s'accélérer encore plus. Les périodes extrêmes que l'on vient de vivre ne relève plus de l'exceptionnel mais va devenir de plus en plus courant. Il perçoit les difficultés d'aborder la discussion dans le marais Breton dans les différents marais mais l'urgence va devenir de plus en plus importante.

M. PONTHIEUX réagit en complément des propos de M. PROVOST, car il indique que cela fait plusieurs dizaines d'années et 30 à 50 ans qu'il est nécessaire de revoir les règlements d'eau et que l'on n'arrive pas à aboutir donc il est important de faire comprendre aux acteurs locaux que l'on est obligé désormais de revoir les règlements d'eau et ainsi de se doter autant que possible des situations qui permettent d'anticiper et ne pas se retrouver dans la situation où l'on ne pourra faire marche arrière. Si l'on ne croit les propos de M. PROVOST, finalement les marais ont trop été vidé ces derniers temps si bien que d'un seul coup, avec un fort épisode de sécheresse et de canicule, les niveaux descendent extrêmement vite et cela a de lourdes conséquences et c'est difficile à entendre pour les acteurs locaux. Il va falloir un moment donné se retrouver en capacité de pouvoir gérer certaines situations qui vont devenir de plus en plus extrêmes et plus fréquentes. Il faudra pour cela mobiliser également les services de l'Etat sur le sujet.

M. CAUDAL rappelle que les marais sont une spécificité de notre territoire. Maintenant, il y a problématique de la gestion de ces marais au regard du changement climatique et du régime des pluies. C'est un sujet qui pourrait faire l'objet d'une réunion de CLE avec tous les acteurs pour vraiment poser le problème à l'échelle de notre territoire de l'estuaire.

M. PROVOST approuve cette proposition afin d'élever le débat et montrer que c'est difficile aussi ailleurs parce que certains acteurs ont tendance à chercher des coupables au niveau local. Or il ne s'agit pas d'un problème local, c'est un problème climatique mondial. Ce débat à l'échelle de la CLE devrait permettre de progresser en évitant les conflits bilatéraux entre les uns et les autres et l'on démontre ainsi que c'est un sujet majeur qui n'est pas cantonné à des prises de décisions localisées.

M. CAUDAL clôt la séance et remercie les membres du Bureau de la CLE pour leur présence et souhaite à tous de bonnes vacances.